**Comité exécutif du vendredi 29 septembre 2023**

**Compétitions Tennis-Fauteuil**

## Modification des Règlements Sportifs 2024

Lors de sa séance du 29 septembre 2023, le Comité exécutif a modifié l'article 269-5 des Règlements Sportifs de la FFT 2024 comme suit (modifications en rouge) :

### Article 269 – Engagement des équipes

[…]

5- Si un club n'a pas un effectif de joueur suffisant pour constituer une équipe, il lui est permis de faire appel à un ou deux joueur(s) licencié(s) dans ~~d'~~un autre club pour compléter l'équipe, à la condition que ce(s) joueur(s) soi(en)t licencié(s) dans un club de la même ligue.